



MASTER MANAGEMENT DU DEVELOPPEMENT **Mention Action humanitaire et sociale**

FICHE METIER : CHARGE DE MISSION

Définition

Recense les besoins, propose et participe à la mise en œuvre de la politique sociale dans les secteurs qui relèvent de sa compétence. Exerce une fonction de conseil ou d'expertise auprès de la direction et des équipes de terrain. Encadre éventuellement un service ou une mission dans une Unité Territoriale

Conditions d'exercice :

- Travail en bureau, déplacements sur le territoire.
- Horaires irréguliers, avec amplitude variable en fonction des obligations du service public
- Rythme de travail souple

Autonomie et responsabilités :

- Autonomie importante dans l'organisation du travail et de la relation aux équipes de terrain Force de proposition auprès du directeur de l'action sociale
- Garant d'une expertise d'intervention sociale
- Encadrement d'équipes à effectifs variables en fonction de l'organisation et de la taille de la collectivité
- Activités suivies et évaluées par le directeur de l'action sociale

Activités principales :

- Participation à la définition des priorités pour les services sociaux
- Assistance et conseil auprès des élus et de la direction de la collectivité
- Coordination du fonctionnement et des actions du service d'action sociale
- Analyse des problèmes sociaux et/ou médico-sociaux rencontrés par les services
- Conseil technique et soutien aux pratiques professionnelles
- Assistance aux partenaires internes et externes pour le montage de projets collectifs
Veille sectorielle
- Participation au management opérationnel du service
- Animation et pilotage d'équipes

Savoir-faire

- Conduire un diagnostic social du territoire à travers une approche interdisciplinaire
- Mettre en place un dispositif d'observation sociale
- Evaluer les besoins de la population en matière d'action sociale
- Analyser des indicateurs sociaux

Savoir

- Cadre réglementaire et législatif des politiques publiques d'action sociale
- Caractéristiques socioculturelles des populations
- Méthodologies et outils d'analyse et de diagnostic
- Orientations et priorités des élus en matière sociale

Statut et condition d'accès

- Catégorie : A
- Filière : Administrative, Médico-sociale
- Cadre d'emplois : Attachés, Conseillers socio-éducatifs
- Concours externe ou interne avec conditions de diplôme ou concours 3e voie en fonction du cadre d'emplois (diplôme national de 2^o cycle ou titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique *Décret n° 87-1099 du 30/12/87 modifié*)